

RAPPORT FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2022

Vous trouverez ci-après le compte de résultat détaillé et le bilan de l'année 2022.
Dans les grandes lignes nous vous présentons un résumé.

LE COMPTE DE RESULTAT

Les produits 2022 se répartissent de la manière suivante (en euros) :

	2021	2022	écart 2022-2021	variation % 2022/2021
Adhésions	13 316	15 741	2 425	18,21%
Recettes activités et prestations	133 808	180 917	47 109	35,21%
Subventions Ville	47 564	37 650	-9 914	-20,84%
Subventions Conseil Régional		2 000	2 000	
Subventions Conseil Général	2 555	2 555	0	0,00%
Subvention Etat	3 100	4 040	940	30,32%
Subventions Organismes Privés (CNRS)	1 500	500	-1 000	-66,67%
Produits sur exercices antérieurs			0	
Dons	1 328		-1 328	-100,00%
Divers de gestion courante	1 955	45	-1 910	-97,70%
Produits financiers	387	1 072	685	177,00%
Produits de cession ou exceptionnels	25	6 182	6 157	
Reprise sur provisions	436	17 776	17 340	
Transfert de charges	11 602	8 470	-3 132	-27,00%
TOTAL (avant contributions volontaires)	217 576	276 948	59 372	27,29%

A noter :

Les recettes enregistrent une augmentation de 59 372€, soit 27,29% des recettes 2021.

Cette variation à la hausse s'explique par :

- une augmentation du nombre d'adhérents
- une reprise sur dotation aux provisions de LIXXBAIL d'un montant de 17776.20€, soit 6 trimestres, dont les prélèvements ont été reportés dans le temps, du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2022.

Le total des subventions d'exploitation est en baisse de 14,58% :

46 745€ contre 54 719€ l'an dernier en 2021 (54 719€ - 46 745€ = 7 974€).

La subvention COVID allouée en 2021 de 3 100€ n'a pas été renouvelée en 2023.

Le poste « transfert de charges » d'un montant de 8 470€ est composé des indemnités journalières maladie pour 8 470€

Le chiffrage du poste BENEVOLAT a été calculé à sa juste valeur, pour 66 554€.

Les charges 2022 se répartissent comme suit (en euros) :

	2021	2022	écart 2022-2021	variation % 2022/2021
Achats (+/- variations de stocks)	40 699	48 096	7 397	18,17%
Services extérieurs	19 866	16 427	-3 439	-17,31%
Autres charges externes	40 307	44 885	4 578	11,36%
Impôts et taxes	296	248	-48	-16,22%
Charges de personnel	103 022	158 463	55 441	53,81%
Autres charges de gestion courante	64	29	-35	-54,69%
Charges financières	159		-159	-100,00%
Charges exceptionnelles	0	200	200	
Dotations aux amortissements (matériel)			0	
Dotations aux amortissements	1 872	3 243	1 371	73,24%
Dotations aux provisions (retraite)		386	386	
Impôts			0	
Total (avant contributions volontaires)	206 285	271 977	65 692	31,85%

A noter :

Dans l'ensemble, les achats augmentent de 7 397€, soit 18,17% par rapport à 2021,

Les services extérieurs diminuent de 3 439€, soit 17,31% par rapport à 2021,

Les charges de personnel, poste principal des dépenses pour 158 463€, représentent 58,26% du total des charges 271 977€ en 2022 (49,94% en 2021), avec une augmentation de 55 441€ par rapport à 2021, soit 53,81% de 2021 due à l'embauche d'un agent d'accueil afin de soulager les bénévoles. C'était un poste que nous avions préféré créer.

Sur l'exercice 2022, l'association MJC ERMONT présente un résultat bénéficiaire de 4 972€, alors qu'il était bénéficiaire de 11 291€ en 2021.

LE BILAN : photo instantanée au 31/12/2022, date de clôture de l'exercice, des richesses de l'association.

Dans la colonne Passif d'un bilan (colonne de droite), on a l'origine des ressources « d'où vient l'argent de l'association » qui financent la colonne de gauche, son Actif, « où va l'argent que possède l'association ».

Les chiffres du passif à retenir :

	2021	2022
Les capitaux propres après acceptation des comptes (hors subventions)	109 738	114 710
Subventions d'équipement	0	
Provisions pour charges	40 795	41 181
Dettes	23 109	6 494
Produits constatés d'avance	41 601	47 057
TOTAL	215 243	209 442

L'augmentation du poste des Capitaux propres de 4 972€ s'explique par le résultat bénéficiaire de 2022, 4 972€, soit $109\,738€ + 4\,972€ = 114\,710€$

L'augmentation du poste des Provisions pour charges de 40 795€ à 41 181€ = 386€, s'explique par une provision pour risque d'emploi

Les Autres dettes pour 6 494€, en diminution de 16 615€ sont composées des restes dus aux Caisses Sociales, ACM, Audiens, Humanis, Uniformation, et crédateurs Philatélie

Le montant des Produits constatés d'avance pour 47 057€ avec une augmentation 5 456€ est composé de :

- 2 000€, une subvention Semaine de la Science
- 251€, crédateurs Philatélie
- 42 541€, les prestations des activités de la saison 2022/2023 des personnes réglant en une seule fois

Ce montant de prestations en avance pour 42 541€ correspond à 23,51% de 180 917€, des prestations des activités de la saison 2021/2022 des personnes réglant en une seule fois.

Ces règlements seront donc affectés à l'exercice comptable 2023.

Les chiffres de l'actif à retenir :

	2021	2022
Actif immobilisé	7 225	3 982
Actif circulant dont :	206 595	204 495
-Stocks	5 954	3 947
-Créances	7 416	2 249
-Valeurs mobilières de placement	15	15
-Disponibilités	193 210	198 285
Charges constatées d'avance	1 422	965
TOTAL	215 242	209 442

CONCLUSION

L'augmentation du montant des charges de personnel réalisée en 2022 pour un montant de 55 441€ est due à l'embauche d'un salarié à l'accueil.

Dans le rapport financier, le bilan 2022 présente un résultat positif de 4 972€ qui est dû à l'augmentation des recettes de 27,29% par rapport à 2021.

Perspectives pour 2023/2024 :

Dynamiser les ateliers, faire en sorte que les ateliers trouvent un équilibre, aussi bien au niveau des inscriptions qu'au niveau financier.

La directrice nous a demandé un départ à la retraite.

Nous allons donc recruter une coordinatrice à mi-temps pour rester en relation avec les animateurs.

Une Maison des Arts sera mise à notre disposition après les vacances de la Toussaint. Tous les ateliers des arts, arts plastiques, poterie, dessin, aquarelle, seront transférés au 160 rue Jean Richepin, tel est le souhait de monsieur le Maire, Xavier Haquin.

Des expositions, des ateliers différents concernant les arts seront mis en place pour que vive cette Maison des Arts.

Nous espérons mettre en place des ateliers différents pour toucher un « public enfants ».

Faisons vivre la MJC.

Nous vous proposons d'inscrire le bénéfice 2022 s'élevant à 4 972 euros en report à nouveau

Le Report à nouveau 2022 avant affectation s'élève à 79 914 euros

Le résultat 2022 bénéficiaire de 4 972 euros

Après affectation, le compte Report à nouveau s'élèvera à 84 886 euros

**LA TRESORIERE
Evelyne Thébault**